

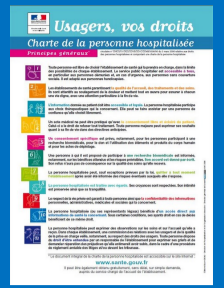
Vos

DROITS

en tant que patient

Téléchargez :

La charte de la personne hospitalisée
<https://solidarites-sante.gouv.fr>



Votre état de santé

Les praticiens et personnels soignants doivent vous fournir toutes les informations relatives à votre état de santé

L'ensemble des informations vous sera délivré au cours d'entretiens individuels avec le médecin. Vous prenez, avec le professionnel de santé, les décisions concernant votre santé.

Votre *consentement* est fondamental, vous pouvez le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins à tout moment.



Votre sortie

A votre sortie, votre médecin ou soignant vous remettra les éléments nécessaires à la continuité des soins

Les professionnels de la clinique s'engagent à respecter la préparation de la sortie et à donner une information simple, accessible, intelligible et loyale à tous les patients.

Les informations nécessaires à la continuité des soins vous seront remises par l'équipe de soins (traitements médicamenteux, surveillance de l'état clinique, soins à réaliser, lettre de liaison, transfert).



Votre dossier médical

Vous avez accès à l'ensemble des informations concernant votre santé

Les dossiers médicaux sont conservés dans l'établissement sous la responsabilité d'un médecin désigné par le président de la CME. Toutes les dispositions sont prises pour en assurer la garde et la confidentialité.

Toute personne majeure peut accéder à son dossier médical.

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier, en présence d'un médecin de votre choix, ou en recevoir une copie, remplissez et adressez le formulaire de demande à la direction de la clinique.

Retirez le formulaire de demande auprès de l'accueil.



Vos données protégées

La clinique doit en effet assurer une protection optimale des données personnelles « Règlement général sur la protection des données (RGPD) »

Les personnes qui peuvent être amenées à consulter votre dossier dans le cadre d'une recherche sont toutes soumises au secret professionnel.

Vos données personnelles pourront être traitées informatiquement, mais uniquement de façon anonyme. Les informations concernant votre identité seront tenues confidentielles.

Un consentement est demandé pour toute information nominative. Cette information sera exclusivement à l'usage de la clinique et ne sera pas communiquée à des tiers.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité de vos données personnelles, conformément au règlement n° 2016/679.



La personne de confiance

Majeur (e), vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance

La personne de confiance pourra vous assister lors de vos entretiens médicaux et sera consultée au cas où vous seriez hors état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette personne est librement choisie par vous-même, elle peut être un parent, un proche, un ami, éventuellement votre médecin traitant. Le nom de la personne de confiance vous sera demandé par le personnel soignant à votre accueil dans le service de soins.



Vos directives anticipées

Si vous êtes majeur (e) vous pouvez indiquer vos souhaits concernant les conditions de la limitation ou arrêt de traitements en cours

Elles ne sont prises en compte que lorsque vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté. Leur durée de validité est de 3 ans, renouvelable par décision signée. La modification ou révocation sont possibles à tout moment.

Retirez le formulaire auprès des infirmiers.



Votre vie privée

Vous avez le droit au respect de votre vie privée et du secret des informations qui vous concernent « Article 1110-4 du CSP »

La clinique assure lors de votre hospitalisation:

- la protection de l'intimité
- le respect des croyances et convictions
- la garantie de la confidentialité des informations médicales



Vos réclamations

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs « Art.R.1112-91 du CSP »

En cas de difficulté rencontrée au cours de votre séjour, qu'elle soit administrative, liée à l'organisation du séjour ou d'ordre médical, nous vous incitons à en discuter avec votre équipe soignante et/ou médicale.

La clinique met à votre disposition, une **Commission des Usagers** (CDU) en application de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et du décret n°2016-726 du 1er juin 2016. Vous pouvez également saisir cette commission qui pourra vous informer, vous assister et vous conseiller sur les voies de recours à votre disposition.

La CDU veille à ce que vous exprimiez vos griefs auprès des responsables de l'établissement, à ce que vous entendiez leurs explications et que vous soyez informé des suites de vos demandes.

Pour plus d'information demandez la « **Brochure CDU** » à l'accueil.

Les représentants des usagers membres de la CDU :

Dominique SIRAKIAN - Association « Vivre comme avant »

Jacques DESCHAMPS - Association « La ligue contre le cancer »

Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante:
usagers@clinique-stjeandedieu.com

CLINIQUE SAINT JEAN DE DIEU

GCS Oudinot - Cognacq-Jay